

Chapitre 6 : Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

Programme :

- Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance.
- Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence.
- Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.
- Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, choc asymétrique).

Notions : intégration régionale, marché unique, zone euro, politique économique, politique conjoncturelle / structurelle, politique de la concurrence, abus de position dominante, cartels, opérations de concentration, aides d'Etat, politique industrielle, politique monétaire, politique monétaire conventionnelle / non conventionnelle, politique monétaire expansive / restrictive, banque centrale, politique budgétaire, politique budgétaire de relance / de rigueur, demande globale, policy mix, coordination par les règles, défaut de coordination, stabilisateurs automatiques, politique procyclique, choc asymétrique.

Plan :

I/ L'Union européenne, une construction originale

A/ Les caractéristiques de l'intégration européenne

B/ Quels effets du marché unique sur la croissance ?

II/ Quels sont les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence ?

A/ Les objectifs et les modalités de la politique de la concurrence

B/ Les limites de la politique européenne de la concurrence

III/ Les effets de la politique monétaire et de la politique budgétaire sur la conjoncture

A/ Comment la politique monétaire agit-elle sur la conjoncture ?

B/ Comment la politique budgétaire agit-elle sur la conjoncture ?

IV/ La difficile coordination des politiques économiques dans le cadre européen

A/ Des politiques budgétaires encadrées par les traités européens

B/ Les défauts de coordination dans la zone euro

C/ La difficile gestion des chocs asymétriques dans la zone euro

Exemples de sujets possibles au bac :

Dissertation :

Quels sont les objectifs et les modalités de la politique de la concurrence ?

Quels sont les objectifs et les limites de la politique européenne de la concurrence ?

Comment les politiques économiques agissent-elles sur la conjoncture dans le cadre européen ?

Quelles sont les difficultés rencontrées pour coordonner les politiques conjoncturelles au sein de la zone euro ?

En quoi la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro est-elle difficile ?

Épreuve composée (Mobilisations des connaissances et / ou raisonnement sur dossier documentaire) :

Présentez les grandes caractéristiques de l'intégration européenne.

Montrez comment les Etats membres de l'Union européenne ont approfondi l'intégration de leurs économies.

Montrez que le marché unique a eu des effets sur la croissance des pays membres de l'UE.

Présentez les modalités de la politique européenne de la concurrence.

Vous présenterez et illustrerez deux objectifs de la politique européenne de la concurrence.

Expliquez les principaux débats suscités par la politique de la concurrence.

Présentez deux limites de la politique européenne de la concurrence.

Expliquez comment la politique monétaire agit sur la conjoncture économique.

Expliquez comment la politique budgétaire agit sur la conjoncture économique.

Expliquez comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.

Montrez que l'appartenance à la zone euro impose des contraintes en matière de politique budgétaire.

Montrez que les pays de l'Union européenne connaissent des difficultés à coordonner leurs politiques économiques.

I/ L'Union européenne, une construction originale

A/ Les caractéristiques de l'intégration européenne

Document 1 : Vidéo histoire de l'Europe

Document 2 :

L'Europe, un projet économique et politique

« Nos pays sont devenus trop petits pour le monde actuel, à l'échelle des moyens techniques modernes, à la mesure de l'Amérique et de la Russie d'aujourd'hui, de la Chine et de l'Inde de demain. L'unité des peuples européens, réunis dans les Etats-Unis d'Europe, est le moyen de relever leur niveau de vie et de maintenir la paix ».

Jean Monnet, novembre 1954

L'Union européenne (UE) est un partenariat économique et politique unique entre 27 pays européens qui, ensemble, couvrent la plus grande partie du continent.

La construction européenne a fait ses premiers pas au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Son premier objectif était de renforcer la coopération économique, en partant du principe que les pays liés par des échanges commerciaux deviennent économiquement interdépendants, et sont donc moins enclins à entrer en conflit. La Communauté économique européenne (CEE) a donc été créée en 1958, instaurant une coopération économique de plus en plus étroite entre six pays : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Depuis, un immense marché unique a vu le jour, qui continue à se développer pour donner toute sa mesure.

Et ce qui avait débuté comme une union purement économique s'est transformé en un partenariat portant sur tous les domaines, depuis l'aide au développement jusqu'à l'environnement. Pour refléter ce changement, la CEE a changé de nom et est devenue l'Union européenne (UE) en 1993.

Facteur de paix, de stabilité et de prospérité depuis plus d'un demi-siècle, l'Union européenne a contribué à élever le niveau de vie des Européens et donné naissance à une monnaie unique, l'euro. Grâce à la suppression des contrôles aux frontières entre les pays de l'UE, il est aujourd'hui possible de circuler librement sur presque tout le continent. Il est également devenu beaucoup plus facile de vivre et travailler dans un autre pays de l'UE.

Le marché unique, qui permet la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, est le principal moteur de l'économie européenne. Un autre des grands objectifs de l'UE est de développer cette immense ressource afin de garantir que les Européens en bénéficient pleinement.

Site officiel de l'Union Européenne : http://europa.eu/about-eu/basic-information/index_fr.htm

Q1 : En utilisant la notion de gains à l'échange, vous expliquerez l'objectif économique de l'Europe.

Q2 : En quoi l'Union européenne est-elle un projet à la fois économique et politique ?

Document 3 : doc. 1 p. 134

Q1 : Reformulez les caractéristiques de chaque degré de l'intégration régionale.

Q2 : A partir de vos connaissances (notamment votre cours d'histoire-géographie), donnez des exemples pour chaque cas.

Document 4 :

Les avantages de la monnaie unique

La monnaie unique est [...] le complément logique et indispensable au marché intérieur. Après la libéralisation des mouvements de biens, de services, de capitaux et des personnes, les variations des taux de change constituaient le dernier obstacle au développement accru des échanges intra-communautaires. De fait, les coûts générés par la présence d'une monnaie par Etat dans les opérations de change notamment, handicapent lourdement les entreprises européennes, alors même que les échanges intracommunautaires représentent près de 60 % des échanges extérieurs pour chacun des Etats-membres.

En supprimant la possibilité de dévaluation compétitive entre des pays de plus en plus interdépendants, l'euro assure donc une meilleure cohésion des pays de la zone et évite le développement de stratégies individualistes. Dans la même logique, la monnaie unique doit accroître la concurrence au sein de la zone euro en facilitant la comparaison des prix entre pays et, par ce biais, augmenter la compétitivité des entreprises européennes.

Il s'agit aussi de pouvoir concurrencer le dollar comme monnaie internationale de facturation des échanges et comme instrument de réserve des banques centrales. [...]

Benoît Ferrandon, « L'UEM, une intégration économique et financière »,
in Louis Dubouis (dir.), *L'Union européenne*, coll. Notices, La Documentation Française, 2004

Q1 : Pourquoi la monnaie unique est-elle le « complément logique et indispensable au marché intérieur » ?

Q2 : Pourquoi l'euro doit-il permettre d'éviter l'adoption de stratégies individualistes de la part des Etats ?

B/ Quels effets du marché unique sur la croissance ?

Document 5 :

Les effets du marché unique sur la croissance économique

Soixante ans après l'entrée en vigueur du Traité de Rome en 1957, la question des gains liés à l'intégration des marchés européens fait débat. Pour les pays membres, l'UE est le principal vecteur de leur intégration internationale, puisque plus de la moitié de leur commerce se fait avec d'autres pays membres. [...]

Dans le cas de l'UE, il faut alors déterminer ce qui, dans l'intensité du commerce entre pays membres, est dû à leur proximité (géographique mais aussi culturelle) et ce qui est dû à la réduction des entraves au commerce permise par les différentes étapes de l'intégration de l'UE. [...]

Nous comparons les échanges actuels à ceux qui existeraient dans un scénario contrefactuel sans marché unique où les échanges entre pays européens seraient régis par un accord de libre-échange standard. Selon nos estimations, le fort impact du marché unique sur le commerce des pays membres décrit précédemment aurait permis une hausse permanente du PIB réel de 4,4% en moyenne (pondérée par la taille de chaque économie, 6,8% en moyenne simple). Cependant, tous les pays n'en ont pas bénéficié dans la même mesure. [...] Les gains de revenus réels résultant de l'intégration commerciale européenne sont nettement plus importants pour les petites économies ouvertes que pour les grands pays membres (France 3,4%, Espagne 3,2%, Italie 2,8%, Royaume-Uni 2,3%). L'Allemagne a plus gagné que ses grands voisins de l'Ouest (4,5%) en raison de sa plus forte ouverture commerciale, notamment avec les pays de l'Est, qui ont été les principaux bénéficiaires du processus d'intégration. La Hongrie, par exemple, voit son PIB réel augmenter de 14,7% par rapport au scénario sans marché unique. Ceci suggère que les chaînes internationales de valeur tissées entre l'Europe de l'Est et la « vieille Europe » seraient particulièrement coûteuses à défaire. [...]

Le Brexit réduit clairement les gains à l'intégration européenne pour les autres membres, mais la réduction moyenne s'élève à 0,5 point de PIB, ce qui représente une petite partie des gains globaux (estimés respectivement à 6,8% et 4,4% en moyenne simple et pondérée). La réduction des gains est substantielle en revanche pour les pays qui ont des liens spécifiques avec l'économie britannique. Pour l'Irlande, particulièrement exposée à la sortie de son principal partenaire économique, la réduction des gains à l'intégration européenne est proche de 40%. Malte et Chypre connaîtraient également, après le Brexit, une réduction importante des gains associés à leur appartenance à l'Union (les deux pays ont des échanges particulièrement importants avec le Royaume-Uni, étant d'anciennes colonies).

Thierry MAYER, Vincent VICARD et Soledad ZIGNAGO, « L'Union européenne : combien a-t-on gagné à la faire (et combien perdrait-on à la défaire) ? », *La lettre du CEPII* n° 389, juin 2018

Q1 : Que montre l'étude du CEPII sur l'effet de l'instauration du marché unique sur la croissance économique des pays membres de l'Union européenne ?

Q2 : En quoi ces résultats sont-ils conformes avec les théories (traditionnelles et nouvelles) du

commerce international étudiées dans le chapitre 3 ?

Q3 : Que révèlent les estimations des auteurs à propos de la sortie du Royaume-Uni du marché unique ?

II/ Quels sont les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence ?

A/ Les objectifs et les modalités de la politique de la concurrence

Document 6 : doc. 1 p. 138

Document 7 :

Justification de la politique de la concurrence

La politique de la concurrence tire sa justification du fait que des marchés pleinement concurrentiels garantissent la meilleure allocation des ressources et des avantages en termes de prix, de qualité et d'innovation pour les consommateurs. En particulier, le bon fonctionnement concurrentiel des marchés fait disparaître les entreprises peu performantes ou à la technologie dépassée, attirant capitaux et emplois vers les secteurs et les technologies plus performants ; cet effet dynamique, souvent oublié par ceux qui ne voient dans la concurrence qu'un vecteur d'abaissement des prix, conditionne l'innovation et sa diffusion dans le tissu économique. Toutefois, la présence [...] de comportements stratégiques des entreprises (ententes, abus de position dominante) empêche parfois ces mécanismes vertueux de jouer. Pour diverses raisons, les prix ne constituent plus de bons signaux pour orienter les décisions. Dans de tels cas, la politique de la concurrence est chargée de corriger les imperfections liées aux comportements des entreprises qui entravent le bon fonctionnement des marchés. [...]

S. Jean, A. Perrot, T. Philippon, Note n°51 du Conseil d'analyse économique, mai 2019.

Questions sur les documents 6 et 7 :

Q1 : Pourquoi l'Union européenne encourage-t-elle la concurrence ?

Q2 : Qu'est-ce qui justifie la mise en œuvre d'une politique de la concurrence ?

Document 8 :

La politique européenne de la concurrence

L'objectif principal de la réglementation de l'UE en matière de concurrence est de permettre le bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union, qui constitue un facteur clé de bien-être pour les citoyens, les entreprises et la société de l'Union dans son ensemble. Pour ce faire, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) prévoit des règles qui visent à prévenir les restrictions et les distorsions de la concurrence sur le marché intérieur. [...]

Objectifs

Les objectifs fondamentaux des règles de l'Union relatives à la concurrence consistent à garantir le bon fonctionnement du marché intérieur. Une concurrence véritable permet aux entreprises de se mesurer les unes aux autres dans des conditions d'égalité entre les Etats membres, tout en les poussant à s'efforcer constamment de proposer aux consommateurs les meilleurs produits possibles au prix le plus avantageux. En retour, cela stimule l'innovation et la croissance économique à long terme. La politique de concurrence constitue donc un instrument essentiel pour avoir un marché intérieur libre et dynamique et promouvoir la prospérité économique générale.

La politique européenne de concurrence s'applique également aux entreprises hors Union européenne qui sont actives sur le marché intérieur.

Les évolutions sociétales, économiques, géopolitiques et technologiques sont source de nouveaux défis constants pour la politique de concurrence de l'Union. Ces évolutions poussent les décideurs à examiner les outils actuels de la politique de concurrence afin de déterminer s'ils sont toujours efficaces pour atteindre l'objectif premier de cette politique ou si des ajustements sont nécessaires. [...]

Instruments de la politique de concurrence

En matière de politique de concurrence, l'Union dispose de règles antitrust mais aussi en matière de

contrôle des concentrations, d'aides d'Etat, d'entreprises publiques et de services publics. Le volet antitrust vise à rétablir des conditions propices à la concurrence au cas où un comportement abusif de certaines sociétés (comme des ententes ou des abus de position dominante) viendrait fausser le jeu de la concurrence. Le volet préventif de la politique de concurrence comprend les règles en matière de contrôle des concentrations mais aussi d'aides d'Etat. L'objectif du contrôle des concentrations est de prévenir de potentielles distorsions de la concurrence en analysant à l'avance si une concentration ou une acquisition potentielle pourrait fausser le jeu de la concurrence. Les règles en matière d'aides d'Etat visent quant à elles à prévenir les interventions injustifiées de l'État lorsqu'un traitement préférentiel accordé à certaines entreprises ou à certains secteurs fausse ou risque de fausser la concurrence et affecte les échanges entre les Etats membres. Les services d'intérêt économique général (SIEG) revêtent une importance toute particulière pour les citoyens et font l'objet de règles spécifiques dans le contexte des aides d'Etat, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale, un degré élevé de qualité et de sécurité, afin de maintenir ces SIEG à un prix abordable et de favoriser l'égalité de traitement.

Radostina PARENTI, « Politique de concurrence », Fiches techniques sur l'Union européenne – 2021
(www.europarl.europa.eu/factsheets/fr)

Document 9 : doc. 2 p. 138

Document 10 : doc. 3 p. 139

Question sur les documents 8, 9 et 10 : A partir de ces documents et de vos connaissances issues du programme de Première, reproduisez sur feuille et complétez le tableau ci-dessous. Pour la dernière colonne, vous pouvez vous appuyer sur les exemples vus en classe l'an passé et/ou effectuer des recherches sur le site de la Commission européenne.

Pratiques régulées (En donner les définitions)	Modalités de la mise en oeuvre de la politique de concurrence	Exemple d'affaire
Abus de position dominante :		
Cartels :		
Opérations de concentration :		
Aides d'Etat :		

B/ Les limites de la politique européenne de la concurrence

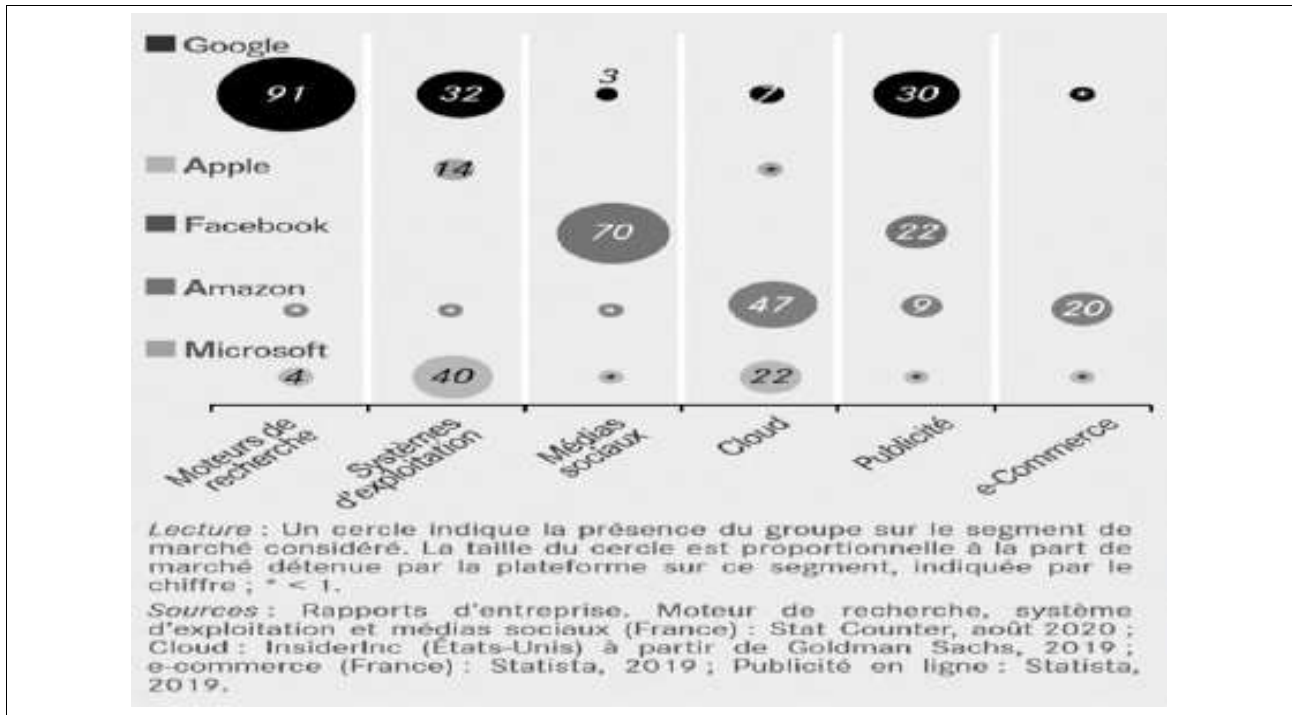
Document 11 : doc. 1 p. 142

Q1 : Qu'est-ce que la politique industrielle ?

Q2 : En quoi la politique de la concurrence est-elle un obstacle à la politique industrielle ?

Document 12 :

Positions dominantes et parts de marché des GAFAM (2019-2020), en %



Q1 : Faites une phrase permettant de comprendre le sens de la donnée "91".

Q2 : Pourquoi est-il difficile pour les autorités européennes de maintenir un niveau suffisant de concurrence sur les marchés du numérique ?

III/ Les effets de la politique monétaire et de la politique budgétaire sur la conjoncture

A/ Comment la politique monétaire agit-elle sur la conjoncture ?

Document 13 :

Objectifs et instruments de la politique monétaire

La politique monétaire est un des principaux instruments de la politique économique. Elle est placée sous la responsabilité des banques centrales (comme la Banque centrale européenne).

Définition et objectifs de la politique monétaire

Le rôle de la politique monétaire est de veiller à la stabilité monétaire et financière. Ce qui consiste à fournir les liquidités nécessaires à la croissance de l'économie tout en garantissant la stabilité de la monnaie. L'augmentation de la quantité de monnaie disponible dans l'économie ne doit être ni trop faible (le risque est de limiter l'activité économique, si les moyens de paiement en circulation sont insuffisants), ni trop rapide par rapport à la croissance de la production (le risque est de provoquer une hausse des prix, inflation, si le pouvoir d'achat à la disposition des agents est supérieur à l'offre de biens et services disponibles). Au sein de la zone euro, l'objectif principal assigné à la politique monétaire est la stabilité des prix qui correspond à une cible d'inflation à moyen terme de 2%. L'Eurosystème, qui est constitué de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales des 19 pays membres de la zone euro (dont la France) est chargé de piloter la politique monétaire de la zone euro.

Principaux instruments de la politique monétaire

Afin de maintenir l'inflation à un niveau bas et stable de façon durable, les banques centrales disposent de plusieurs instruments. Le principal instrument de la politique monétaire est le pilotage des taux d'intérêt directeurs et des taux d'intérêt du marché monétaire (marché interbancaire). Rappelons que le taux d'intérêt représente le "loyer" (le prix) de [la monnaie] prêté[e]. Il est payé par l'emprunteur.

Les taux directeurs correspondent aux taux d'intérêt que la banque centrale applique aux banques commerciales auxquelles elle accorde des prêts (cette opération correspond au refinancement des banques par la banque centrale). La banque centrale a ainsi la possibilité de faire varier le coût de la monnaie en fonction de la conjoncture économique. Les taux directeurs déterminent le niveau des autres taux bancaires, notamment ceux auxquels les banques commerciales accordent des crédits

aux agents économiques (ménages, entreprises, etc.). On parle de "taux directeurs" car ils influent indirectement sur tous les autres taux d'intérêt. La demande de crédit va ainsi augmenter ou ralentir en fonction des taux directeurs. La banque centrale peut déterminer grâce à cet instrument le niveau de la création monétaire, c'est-à-dire la monnaie en circulation dans l'économie, créée via les crédits accordés par les banques commerciales. [...]

La crise financière de 2008 a conduit les banques centrales à mettre en oeuvre de nouvelles mesures dites "non conventionnelles" (afin de les différencier des mesures de la politique monétaire conventionnelle évoquées précédemment). L'objectif était d'adopter des moyens inédits pour améliorer le financement de l'économie, de lutter contre le risque de déflation (baisse des prix) et le ralentissement de la croissance. Ces mesures sont de différentes natures en fonction de l'objectif poursuivi et du mode de financement de l'économie (via les marchés financiers ou par l'intermédiaire du système bancaire).

On peut citer notamment [...] le lancement de programmes "d'assouplissement quantitatif" qui consiste dans le cas de la BCE à intervenir directement sur le marché secondaire (distinct du marché primaire où sont émis la première fois les titres et sur lequel la BCE ne peut pas intervenir) en achetant massivement des titres financiers aux banques (comme le rachat d'obligations émises par les Etats de la zone euro) afin de leur fournir davantage de liquidités et faire baisser les taux d'intérêt dans le but de stimuler le crédit. Une autre conséquence indirecte possible de la baisse des taux d'intérêt est un effet sur le taux de change à travers une baisse de la valeur de la monnaie qui peut favoriser les exportations.

Fiche thématique « Qu'est-ce qu'une politique monétaire ? », Vie Publique, septembre 2019

Q1 : Qu'est-ce qu'une banque centrale ? (rappel de 1e)

Q2 : Quel est l'objectif principal de la politique monétaire menée par la Banque centrale européenne ?

Q3 : Expliquez comment la banque centrale, via les taux d'intérêt directeurs, peut inciter les banques à créer plus ou moins de monnaie.

Q4 : Qu'est-ce que la politique monétaire non conventionnelle ?

Q5 : Distinguez une politique monétaire expansive d'une politique monétaire restrictive. (rappels de 1e)

B/ Comment la politique budgétaire agit-elle sur la conjoncture ?

Document 14 : doc. 1 p. 146

Q1 : Qu'est-ce que la politique budgétaire ?

Q2 : Quelles sont les deux options de politique budgétaire à la disposition des Etats ?

Q3 : Comment une politique de relance favorise la croissance économique ?

Q4 : Qu'est-ce que l'effet multiplicateur ?

Document 15 : doc. 3 p. 147

Q1 : Qu'est-ce que le policy mix ?

Q2 : En quoi la politique monétaire et la politique budgétaire peuvent-elles être complémentaires pour relancer l'économie ?

Q3 : En quoi la politique monétaire et la politique budgétaire peuvent-elles être complémentaires pour freiner l'inflation ?

IV/ La difficile coordination des politiques économiques dans le cadre européen

A/ Des politiques budgétaires encadrées par les traités européens

Document 16 :

La monnaie unique engendre des interdépendances entre les Etats

L'adoption d'une même monnaie par différents pays supprime l'ensemble des coûts liés aux variations des taux de change des monnaies entre elles. De ce fait, les échanges entre les différents pays de la zone sont facilités par la seule suppression des taux de change. Le poids du commerce

intrazone augmente, ce qui favorise la transmission des fluctuations d'une économie à l'autre. En effet, une accélération de la croissance dans un pays accroît les importations en provenance des autres pays, tirant ainsi la croissance du reste de la zone dans son sillage. Les fluctuations des économies nationales tendent ainsi à devenir similaires, tout en se synchronisant. L'adoption d'une monnaie unique permet ainsi une convergence des fluctuations économiques, cette convergence permettant en retour la définition d'une seule politique monétaire pour l'ensemble des pays de la zone.

P. Artus et I. Gravet, *La crise de l'euro*, Armand Colin, 2012

Q : Pourquoi les Etats sont-ils de plus en plus interdépendants avec la monnaie unique ?

Document 17 :

Des politiques budgétaires encadrées par le pacte de stabilité et de croissance

La question de la gouvernance budgétaire, c'est-à-dire des incitations à une bonne gestion des finances publiques, est cruciale dans une union monétaire. Cette gouvernance est nécessaire en raison de la multiplicité des acteurs (les dix-huit gouvernements et la banque centrale) mais aussi du temps nécessaire pour stabiliser la dette et le déficit [...]. [...]

Il fut décidé dès 1997 d'ajouter au traité un « pacte de stabilité et de croissance » destiné à encadrer strictement les déficits publics. Le pacte stipule que le budget des administrations publiques doit être équilibré ou excédentaire dans chaque Etat membre en moyenne sur une longue période. A court terme, le budget peut être déficitaire mais ce déficit ne doit pas dépasser 3 % du PIB sous peine d'amende, sauf en cas de « circonstance exceptionnelle et temporaire ». La dette publique doit quant à elle se rapprocher du niveau de 60 % du PIB. L'idée n'est pas de renoncer à utiliser la politique budgétaire comme instrument de stabilisation en cas de ralentissement économique, mais au contraire de retrouver des marges de manoeuvre à cet effet en ramenant les déficits publics vers zéro [...], ce qui permet aux stabilisateurs automatiques de jouer librement et, si nécessaire, de mener des politiques budgétaires expansionnistes.

Agnès BENASSY-QUERE et Benoît COEURE, *Economie de l'euro*, coll. Repères, La Découverte, 2014.

Q1 : Pourquoi peut-on parler d'une coordination par les règles ?

Q2 : Quelles sont les règles imposées par le Pacte de Stabilité et de Croissance ?

Q3 : Qu'est-ce qui justifie l'adoption de ces règles ?

B/ Les défauts de coordination dans la zone euro

Document 18 :

Les limites de la coordination par les règles

L'instauration de la monnaie unique et l'application du Pacte de Stabilité et de Croissance soulèvent [plusieurs] débats. [...]

Le premier concerne la difficulté à mettre en œuvre une politique mixte¹ au niveau européen.

Dans le contexte actuel où la politique monétaire n'est utilisée que pour lutter contre l'inflation, la politique budgétaire des Etats doit faire face seule à la régulation de la production et de l'emploi. Or elle bute sur les règles du PSC qui sont pro-cycliques (en période de ralentissement conjoncturel, les Etats doivent réduire leurs dépenses et augmenter les impôts pour limiter leur déficit public). Le deuxième débat est de nature politique. Faute d'une intégration politique suffisante et d'une capacité à faire des choix politiques au niveau européen, les pays membres de la zone euro (et plus largement de l'Union européenne) s'en sont remis à l'application de règles (celle du Pacte de Stabilité et de Croissance notamment). [...] Cette situation empêche l'Europe de faire des choix stratégiques qui s'imposent dans une économie mondiale en pleine mutation, [...] enfin elle sape la légitimité politique de la construction européenne dans la mesure où les citoyens ont le sentiment d'une certaine impuissance des responsables de la politique économique.

A. Beitone et alii, *Aide-mémoire Economie*, Sirey, 5ème édition, 2012.

Q1 : Qui mène la politique monétaire dans la zone euro ? Qui mène la politique budgétaire

dans la zone euro ? Est-il possible de mener un policy mix au niveau européen ?

Q2 : Pourquoi dit-on que les règles du PSC sont « pro-cyclique » ?

Q3 : Pourquoi la coordination par les règles est-elle critiquée ?

C/ La difficile gestion des chocs asymétriques dans la zone euro

Document 19 :

La zone euro face aux chocs asymétriques

L'euro était l'étape ultime de l'Union économique et monétaire, telle qu'envisagée dans le plan conçu par Jacques Delors en 1989. Le traité de Maastricht en 1992 avait entériné ce plan en introduisant plusieurs critères de convergence (monétaires et budgétaires), censés favoriser la convergence et permettre l'examen de passage des candidats à l'euro. [...] Le problème ne réside pas tant dans le fait d'avoir énoncé des critères, avec toute la part d'arbitraire que leur calibrage induisait forcément, mais plutôt dans l'illusion qu'en les validant, les pays candidats formeraient une zone convergente pour toujours. [...]

Pour autant [...], ce n'est pas aux économistes qu'il faut en faire le reproche. Car depuis les travaux de Robert Mundell dans les années 1960, ils ont en la matière les idées assez claires : en substance, quand plusieurs pays décident d'adopter la même monnaie, il faut impérativement que ceux-ci disposent d'un ou plusieurs instruments d'ajustements alternatifs à celui qu'ils abandonnent, à savoir le taux de change.

Il faut, par exemple, qu'en cas de chômage dans une région, la main d'œuvre soit suffisamment mobile pour rejoindre une autre région où les perspectives d'emploi sont meilleures. Ou bien encore que des transferts budgétaires soient possibles pour faciliter le redressement d'une région en difficulté. On peut en imaginer bien d'autres, l'important est d'avoir précisément de quoi faire face à des chocs qui peuvent affecter certaines régions, certains pays, mais pas d'autres (« chocs asymétriques »).

J. Coupepy-Soubeyran, "Macroéconomie : quelles solutions pour une zone euro plus solide ?",

Les Echos, 23 mai 2017.

Q1 : Qu'est-ce qu'un choc asymétrique ?

Q2 : La politique monétaire au sein de la zone euro permet-elle de faire face à des chocs asymétriques ?

Q3 : Les politiques budgétaires nationales ou le budget européen permettent-ils de faire face à ces chocs ?